

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 6 juin 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Harold Chassé
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Jessy Leclerc
	Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2016-06-138 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2016 en retirant le point « SOGERM - Compte-rendu - Séance de juin 2016 », et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-139 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-140 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars et trente-quatre cents (146 997,34 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de douze mille deux cent soixante et douze dollars et six cents (12 272,06 \$), et les salaires nets payés au montant onze mille six cent quatre-vingt-dix dollars et vingt-six cents (11 690,26 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent soixante et dix mille neuf cent cinquante-neuf dollars et soixante et six cents (170 959,66 \$).

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

QUE les chèques numérotés de 136 à 152 et 155 à 175 correspondent au paiement de ces dépenses.

QUE la liste des comptes à payer fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si elle est ici au long reproduite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2016-06-141

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ – EXERCICE FINANCIER 2016 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le dépôt, par Mme Louise Ouellet, du budget révisé de l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du budget révisé concernant l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS - 24 MAI 2016 - RÉFECTION DE TOITURES

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 24 mai 2016 dans le cadre de l'appel d'offres relativement à la réfection de toitures.

2016-06-142

ADJUDICATION DE CONTRAT - RÉFECTION DE TOITURES - BÂTIMENT ABRITANT LE PUIS D'EAU POTABLE, 6, RUE DU PUIS - BÂTIMENT ABRITANT LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE, 10, CHEMIN DU RÉSERVOIR - SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement à la réfection des toitures du bâtiment abritant le puits d'eau potable, 6, rue des Pins et du bâtiment abritant le réservoir d'eau potable, 10, chemin du Réservoir, Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QU'une seule (1) soumission a été reçue, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 24 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjudger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit Ferblanterie de Matane inc., le contrat concernant la réfection des toitures du bâtiment abritant le puits d'eau potable, 6, rue du Puits et du bâtiment abritant le réservoir d'eau potable, 10, chemin du Réservoir, pour la somme de treize mille cent sept dollars et quinze cents (13 107,15 \$), taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 24 mai 2016.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 01 726.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS - 25 MAI 2016 - INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 25 mai 2016 dans le cadre de l'appel d'offres relativement à l'inspection des conduites d'égout.

2016-06-143

ADJUDICATION DE CONTRAT - INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a exigé à la municipalité de Saint-René-de-Matane de préparer un plan d'intervention afin de cibler les infrastructures à remplacer à court et moyen terme et dans le but de percevoir les montants prévus pour la Municipalité dans le programme de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Tetra Tech QI inc. » a été mandaté par la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour procéder à la réalisation du plan d'intervention exigé par le MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du plan d'intervention nécessite l'inspection par caméra des conduites d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Tetra Tceh Qi inc. » a préparé les plans et devis nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a lancé un appel d'offres sur invitation écrite pour obtenir des soumissions concernant l'inspection par caméra d'une partie du réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a obtenu deux (2) soumissions, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 25 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme « Can-Explore inc. » a présenté la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Tetra Tech Qi inc » recommande l'adjudication à la firme « Can-Explore inc. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Akifer inc./Can-Explore inc., le contrat concernant l'inspection des conduites d'égout pour la somme de treize mille cent soixante et dix dollars et quinze cents (13 170,15 \$), taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 24 mai 2016.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 01 726.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS - 16 MAI 2016 - EXPLOITATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 16 mai 2016 dans le cadre de l'appel d'offres relativement à l'exploitation de production d'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées.

2016-06-144

ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - EXPLOITATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur le site Internet SÉAO dans le cadre de l'exploitation des stations de production d'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-Ulric et Saint-René-de-Matane, projet 2016-04-13;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 25 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit NORDIKeau inc., le contrat concernant l'exploitation de production d'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées des réseaux d'aqueduc et d'égout pour la somme de un million quatre-vingt mille sept cent cinquante-trois dollars et cinquante cents (1 080 753,50 \$), taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission de cette entreprise, datée du 13 mai 2016, et ce, pour la période de 2016 à 2021.

QUE l'adjudication du contrat à NORDIKeau inc. est conditionnelle à l'acceptation de l'offre par toutes les municipalités participantes.

QUE le total de la soumission couvre les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-Ulric et Saint-René-de-Matane.

QUE le coût du contrat pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'élève à cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix dollars (190 870 \$), taxes en sus, pour la période de 2016 à 2021.

QUE le maire ou la mairesse suppléante et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, et le contrat liant les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires 02 412 00 445, 01 415 00 445 et 02 415 01 445.

2016-06-145

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT AU MONTANT DE 300 000 \$ – CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE-CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

DE renouveler la marge de crédit de trois cent mille dollars (300 000 \$), à taux variable, pour les opérations courantes de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

2016-06-146 **PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL – ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE – JANVIER À MAI 2016**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay informe le conseil municipal que le rapport semestriel incluant l'état comparatif de la situation financière couvrant la période de janvier à mai 2016 est déposé dans les archives municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport semestriel incluant l'état comparatif de la situation financière couvrant la période de janvier à mai 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-147 **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE**

CONSIDÉRANT QUE la débroussailleuse actuellement utilisée par le personnel du Service des travaux publics ne répond plus aux normes de la Société Mutuelle de Prévention;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites auprès de deux (2) fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat d'une débroussailleuse STEEL et ses accessoires pour la somme de neuf cent soixante-dix dollars et trente-deux cents (970,32 \$), taxes en sus, chez Équipement Clarence Lapointe inc. de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 649.

2016-06-148 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-11, INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT LA PRÉVENTION INCENDIE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-02 »**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Martel a donné, lors de la séance du 2 mai 2016, un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2016-11, intitulé « Règlement régissant la prévention incendie et abrogeant le règlement numéro 2008-02 »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' le règlement numéro 2016-11, intitulé « Règlement régissant la prévention incendie et abrogeant le règlement numéro 2008-02 ».

DE déposer le règlement numéro 2016-11 dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

DE transmettre copie de la présente résolution ainsi que le règlement numéro 2016-11 au Service régional de prévention incendie de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

2016-06-149

BELVEDÈRE SITUÉ SUR LE LOT 8-P, RANG NORD-EST DE LA RIVIÈRE MATANE - AVENUE SAINT-RENÉ, SAINT-RENÉ-DE-MATANE - SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion de la rivière Matane désire céder à la Municipalité de Saint-René-de-Matane le belvédère situé à l'extrémité sud de l'avenue Saint-René, à proximité de la fosse désignée « Fosse rouge », en vertu de sa résolution 20151110-04;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE ne pas se porter acquéreur du belvédère situé à l'extrémité sud de l'avenue Saint-René, à proximité de la fosse désignée « Fosse rouge », le long de la rivière Matane.

DE transmettre copie de la présente résolution à la Société de gestion de la rivière Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-150

MISE EN DEMEURE VERSUS LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME - DEMANDE D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE - MATRICULE 0798-20-6836 - 216, ROUTE RICHARD, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT les deux avis de non-conformité transmis au propriétaire du 216, route Richard, Saint-René-de-Matane, propriété portant le matricule 0798-20-6836;

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 avril 2016, un avis constituant une mise à jour de la situation et précisant les infractions en cours, et ce qui pourrait être régularisé;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a changé de propriétaires au fil des ans;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels désireux de se conformer à réglementation en vigueur demandent un délai supplémentaire afin de pouvoir se conformer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'accorder un délai jusqu'au 30 septembre 2016, et ce, afin que le propriétaire de l'immeuble situé au 216, route Richard, Saint-René-de-Matane, puisse se conformer à la réglementation en vigueur à Saint-René-de-Matane.

DE transmettre copie de la présente résolution au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-151

DÉSIGNATION D'UNE ADJOINTE AUX INSPECTEURS EN BÂTIMENT – PÉRIODE ESTIVALE 2016 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 août 2014, la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la résolution 2014-08-176 afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a embauché une étudiante pour collaborer avec les inspecteurs en bâtiment, à titre d'adjointe technique en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

DE désigner, à titre d'adjointe aux inspecteurs en bâtiment de la MRC de La Matanie, Mme Geneviève Gagné, et ce, pour la période du 16 mai au 19 août 2016.

D'autoriser Mme Geneviève Gagné à accorder et délivrer des permis et certificats en matière d'urbanisme.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-152

FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - SEMAINES DES 17 ET 24 JUILLET 2016

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser la fermeture du bureau administratif de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 17 au 31 juillet 2016 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-153

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR INTERMUNICIPAL 2017-2019 – EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR INTERMUNICIPAL – PARTAGE DES FRAIS ENCOURUS ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-PAULE, SAINT-LÉANDRE ET SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT l'importance du développement du loisir pour la vitalité des municipalités;

CONSIDÉRANT le manque des ressources humaines et financières pour soutenir le milieu et les bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane reconnaît l'importance de travailler conjointement avec les municipalités de Sainte-Paule et de Saint-Léandre pour l'embauche d'une ressource afin de dynamiser les milieux;

Considérant les expériences inspirantes et les retombés positives des projets similaires dans d'autres régions du Québec (ex. : Kamouraska, Sorel), et qu'un soutien professionnel est offert pour l'élaboration et le suivi du projet par les conseillères en développement rural de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les trois conseils municipaux ont confirmé leur intérêt à participer au développement intermunicipal, et qu'un comité formé d'élus et de bénévoles a amorcé une première réflexion collective sur les éléments suivants : mandats locaux, mandats intermunicipaux, organigramme de la gestion, suivi du projet et scénarios financiers prévisionnels;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement intermunicipal implique un changement de pratique notable, que les bénévoles et les élus impliqués doivent adopter un « *penser et agir collectivement* », et que les trois premières années du projet sont déterminantes;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la pérennité du projet et des retombés positives dans les trois municipalités, il est nécessaire de s'engager dans le projet pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT la capacité financière des municipalités, des demandes de financement seront déposées au Fonds de développement des territoires, à la Caisse Desjardins de La Matanie et à d'autres bailleurs de fonds selon les appels de projets en cours afin de limiter la participation financière des municipalités pour les trois premières années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme son engagement à participer au développement intermunicipal conjointement avec les municipalités de Sainte-Paule et de Saint-Léandre.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage pour les années financières 2017 et 2018 à participer financièrement au projet pour un montant maximum de cinq mille dollars (5 000 \$), et pour un montant maximum de six mille sept cents dollars (6 700 \$) pour l'année 2019, et ce, conditionnellement à la confirmation de participation financière des autres partenaires potentiels.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

DE transmettre la présente résolution aux municipalités de Sainte-Paule et Saint-Léandre ainsi qu'à Mme Vanessa Caron, conseillère en développement rural de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-154

DÉSIGNATION DU MAIRE À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE LORS DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de La Matanie, ci-après la Corporation, a reçu le mandat du conseil de la MRC de La Matanie de coordonner un projet territorial sur les milieux forestiers afin de renforcer nos communautés rurales forestières;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à mettre en valeur les territoires forestiers et leurs ressources au profit des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités forestières ayant des terres publiques dont la gestion a été déléguée à la MRC de La Matanie agissent à titre de membre de la Corporation et doivent désigner une personne pour les représenter lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'aucuns frais d'adhésion ne sont chargés aux municipalités membres, et que les municipalités ne participent pas au financement de la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de la Corporation impliquant l'ensemble des membres se tiennent avant la tenue des séances du conseil de la MRC de La Matanie et que, pour des raisons pratiques, il est suggéré que les municipalités nomment leur maire à titre de représentant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'autoriser le maintien de l'adhésion de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, à titre de membre corporatif de la Corporation d'aménagement des TPI, et de désigner M. le maire M. Harold Chassé à titre de représentant lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres de l'organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-155

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION - FRAIS DE SERVICE - CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE/CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'entente de tarification concernant les frais de service couvrant les transactions pour le compte bancaire n° 400058 à la Caisse Desjardins de La Matanie/Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent.

D'accepter les frais fixes mensuels de soixante dollars (60 \$), lesquels seront débités du compte n° 400058 le premier jour ouvrable de chaque mois, et ce, pour la période précédente.

D'autoriser M. le maire Harold Chassé et Mme la directrice générale et secrétaire trésorière Yvette Boulay à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-156

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – CODEL - EXERCICE FINANCIER 2015

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport des activités de l'exercice financier 2015 du comité de développement local, CODEL, par M. le conseiller Dominic Côté, président de l'organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

2016-06-157 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS - REDDITION DE COMPTES 2015**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-sept dollars (84 837 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité Saint-René-de-Matane visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté un audit dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'informer le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour l'exercice financier 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-158 **GRUPE COMMUNEAUTERRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FESTIVAL DU SAUMON, ÉDITION DE JUILLET 2016 – RÉCEPTION D'ACCUEIL DU 15 JUILLET 2016**

CONSIDÉRANT QUE le Groupe CommuneEauTerre organise des activités dans le cadre du Festival du saumon, édition de juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE contribuer financièrement à l'organisation de la réception d'accueil qui se tiendra le 15 juillet 2016 dans le cadre de l'édition de juillet 2016 du Festival du saumon, et ce, pour un montant de sept cents dollars (700 \$).

QUE toutes les pièces justificatives se rapportant à l'organisation de la réception d'accueil doivent être remises au Service de l'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, dans les plus brefs délais.

QUE le vin d'honneur et le buffet, incluant le matériel nécessaire à leur service lors de la réception d'accueil, ainsi que le paiement de ces dépenses seront sous la responsabilité et la direction de Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, et que ces sommes seront déduites de l'aide financière de sept cents dollars (700 \$).

DE transmettre copie de la présente résolution au Groupe CommuneEauTerre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 110 00 493.

2016-06-159 **PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC 150) - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - PROJET « AMÉLIORATION DU PARC SITUÉ AU 1, RUE DE LA FABRIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE »**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE CODEL, comité de développement local de Saint-René-de-Matane, a déposé une demande au conseil municipal de Saint-René-de-Matane afin d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux d'amélioration aux infrastructures municipales en loisir;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de propositions du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) demande que l'organisme promoteur démontre, dans le cas où il n'est pas propriétaire de l'infrastructure, qu'il a l'autorité nécessaire pour effectuer les travaux prévus dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à améliorer les infrastructures municipales dans le but de bonifier l'offre en loisir de la Municipalité et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la mission du comité de développement local, CODEL, est le développement communautaire à Saint-René-de-Matane, et ce, depuis 1997;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des infrastructures municipales a été considérée comme prioritaire dans le plan de développement local 2015-2019;

CONSIDÉRANT QUE CODEL, a su démontrer, à maintes reprises, son expertise et ses capacités à réaliser des projets dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane considère le bien-fondé de CODEL, comité de développement local pour la communauté saint-renéenne.

D'appuyer la demande de CODEL, comité de développement local de Saint-René-de-Matane, dans le cadre de l'appel de proposition du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150).

DE reconnaître que Mme Julie Gagné agit à titre de personne responsable du projet et qu'elle est autorisée à signer, pour et au nom de CODEL, tout document jugé nécessaire dans le cadre du projet déposé au Programme d'infrastructure communautaire Canada 150.

DE reconnaître que Mmes Vanessa Caron et Yvette Boulay agissent à titre de personnes ressources à contacter pour effectuer les suivis au projet.

D'autoriser CODEL à réaliser des travaux d'amélioration aux infrastructures municipales en loisir de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'offrir, au besoin, un support technique pour la réalisation des travaux.

D'utiliser quatre mille quatre cents dollars (4 400 \$) du Programme de développement des communautés/volet local, dans le cadre du projet d'amélioration du parc municipal.

DE reconnaître l'utilisation par CODEL de trois mille dollars (3 000 \$) du Programme de soutien à la vitalité rurale, dans le cadre du projet d'amélioration du parc.

D'autoriser une aide financière municipale pour le projet d'amélioration du parc pour un montant de quatre mille quinze dollars (4 015 \$), provenant du poste budgétaire concernant le surplus accumulé de la Municipalité.

DE s'engager à assurer l'entretien et le maintien en état des infrastructures qui font l'objet d'amélioration dans le cadre du projet présenté par CODEL.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 59 110 00 000.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

2016-06-160

RATIFICATION – SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – TABLE D'HARMONISATION EN LOISIR DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2016-02-038 permet d'établir une entente de collaboration entre l'Unité régionale de loisir et de sport et la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QU'une entente de collaboration a été signée par le maire Harold Chassé et la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, le 17 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entente précise les objets et les modalités de collaboration entre les divers partenaires locaux et régionaux dans le cadre d'une démarche visant l'amélioration de l'offre en loisir aux aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'entériner la signature en date du 17 mai 2016 de l'entente de collaboration entre l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas Saint-Laurent et la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-12, INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT LES PONCEAUX DE VOIRIE MUNICIPALE »

M. le conseiller Dominic Côté donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2016-12, intitulé « Règlement régissant les ponceaux de voirie municipale ».

Le projet de règlement a pour objet d'encadrer la manière dont les ponceaux de voirie doivent être installés, entretenus et retirés sur les voies de circulation sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, en lien avec la réglementation applicable dans les matières connexes, soit l'urbanisme et les cours d'eau.

Copies du projet de règlement ayant été distribuées aux membres du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance, M. le conseiller Dominic Côté demande qu'il y ait dispense de lecture lors de l'adoption du règlement

2016-06-161

DÉSIGNATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent de désigner les différents bâtiments et lieux municipaux en leur donnant une identification qui refléterait le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de travail dans le but d'analyser différentes appellations pour désigner les infrastructures municipales de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE former un comité de travail composé de M. le conseiller Dominic Côté, de Mmes les conseillères Joyce Bérubé et Jessy Leclerc, et ce, dans le cadre de la désignation des infrastructures municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2016-06-162

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - FORMATION POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DEVANT SE SERVIR DE SCIE À CHAÎNE

CONSIDÉRANT l'alinéa 9 de l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, qui stipule que tout employeur doit « informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié »;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent avoir suivi la formation en abattage manuel, affûtage de scie à chaîne;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ulric a reçu une offre de service pour cette formation au coût de deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars (2 298 \$), taxes en sus, pour former sept (7) personnes;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation sera divisé entre les municipalités participantes, soit la somme de trois cent vingt-huit dollars et vingt-neuf cents (328,29 \$), taxes en sus, par participant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les employés du Service des travaux publics à participer à la formation sur l'abattage manuel et l'affûtage de scie à chaîne, formation sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Ulric.

DE défrayer les coûts de la formation pour un montant de six cent cinquante dollars et cinquante-huit cents (656,58 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 454.

2016-06-163

CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME – DEMANDE D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE – MATRICULE 1298-30-3231-002 – 14, RUE MURRAY, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la correspondance adressée le 25 novembre 2015 au propriétaire du bâtiment situé au 14, rue Murray, Saint-René-de-Matane, relativement à l'utilisation d'un camp forestier;

CONSIDÉRANT la correspondance adressée au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matanie le 7 décembre 2015, et dans laquelle le propriétaire demande un délai afin de pouvoir régulariser la situation actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prévoir une rencontre avec le propriétaire du 14, rue Murray, Saint-René-de-Matane, afin de trouver une solution qui conviendrait aux parties en cause.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2016

M. le maire Harold Chassé donne un compte rendu de la séance de mai 2016 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

2016-06-164

FÉLICITATIONS - M. TOM FORTIN - LIGUE DE HOCKEY JUNIOR MAJEUR DU QUÉBEC

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu;

D'adresser des félicitations à M. Tom Fortin pour son « repêchage » par la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2016-06-165

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 juin 2016, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Harold Chassé, maire
Président de la séance**

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

**Harold Chassé
Maire**

**Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

YB/DG/dg